

Contournement routier de Nice : une nécessité pour éviter la saturation

Le développement des transports en commun (réseau, services...) est une priorité à laquelle tous les secteurs de l'économie souscrivent. Des progrès sont attendus des différents projets, notamment la création d'un transport en commun en site propre (TCSP) sur le bassin cannois, cadencement au quart d'heure de la ligne SNCF, etc... Cependant, ils ne pourront être pleinement profitables qu'avec une coordination efficace entre les différentes Autorités de Transport de l'Ouest du département qui pourrait conduire à terme à une Autorité unique.

Il est essentiel de rappeler deux points importants :

> tout d'abord, la clientèle internationale, les congressistes en particulier, n'affectionnent pas particulièrement l'utilisation des transports publics : la voiture, les navettes ou cars affrétés, demeurent les modes les plus couramment employés car ils permettent un degré de liberté plus fort

> le maître d'ouvrage du projet de contournement routier de Nice présente très clairement les limites des transports en commun pour répondre aux besoins estimés des déplacements en 2020. Ils ne permettront pas à cet horizon

d'éviter une saturation complète de l'A8.

Renforcer l'infrastructure autoroutière s'impose donc. Notre Syndicat considère que le projet de contournement routier de Nice est essentiel pour le bassin cannois.



↑ Le Palais des Festivals
Les congressistes n'affectionnent pas particulièrement les transports publics

Le projet doit mieux prendre en compte l'Ouest du département

Le contournement routier de Nice va accroître les capacités du réseau sur les secteurs les plus chargés. Toutefois, à l'horizon 2020, l'Ouest risque lui aussi d'être confronté à des embouteillages majeurs sur l'A8, où risquent de se concentrer l'ensemble des flux Est-Ouest.

Il est donc indispensable d'intégrer le projet à une réflexion plus globale sur les déplacements dans les Alpes-Maritimes, en vue d'assurer en particulier à l'horizon 2020 une bonne accessibilité à tout l'Ouest du département.

Pour atteindre cet objectif, il convient notamment :

> d'améliorer les liaisons routières entre le contournement et l'Ouest du département, en particulier le bas-

sin grassois pour éviter que les flux Est-Ouest en provenance de ce secteur ne se rabattent tous sur l'A8 via la pénétrante Cannes-Grasse

> de proposer également d'autres solutions pour ces déplacements, qui soient également performantes : cadencement des trains, projet de navettes maritimes...
> de favoriser l'interconnexion entre les réseaux de transports et de créer un billet unique type carte orange.

Il s'agit là d'une réflexion complémentaire au projet de contournement routier de Nice et absolument indispensable, afin d'éviter à terme un blocage de l'autoroute à l'Ouest de la nouvelle infrastructure.

> plus de 150 000 croisiéristes par an.
> 2^e destination après Paris pour le tourisme d'affaires : plus de 300 000 congressistes par an.
> Taux de clientèle étrangère dans les hôtels cannois : + de 60 %.
> Les visiteurs étrangers constituent une clientèle haut de gamme puisqu'ils représentent 70 %

de la clientèle dans les hôtels 4 étoiles.
> Les Britanniques sont la première nationalité étrangère dans les hôtels de Cannes (15 %). Ils sont suivis par les Italiens (8 %), les Américains (7 %) et les Allemands (5 %).
> Le tourisme de loisirs représente 65 % des séjours hôteliers à Cannes et le tourisme d'affaires 35 %.

